



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

POLE RECOUVREMENT SPECIALISE GIRONDE
CITE ADM RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX CEDEX

Direction générale des finances publiques POLE RECOUVREMENT SPECIALISE GIRONDE CITE ADM RUE JULES FERRY 33090 BORDEAUX CEDEX Téléphone : 0556248600 Courriel : Merci d'utiliser votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr Références bancaires : IBAN : FR03300010021533310000000067 BIC : BDFEFRPPCCT
Références pour toute correspondance :
N° action : 100157005544 SIREN : 403518509

SARL PARTENAIRE INVESTISSEMENT
54 RUE DE LA CROIX DE SEGUEY
33000 BORDEAUX

Objet : Plan de règlement.

Je soussigné , le représentant légal ou régulièrement mandaté pour le compte de la société :

SARL PARTENAIRE INVESTISSEMENT
54 RUE DE LA CROIX DE SEGUEY
33000 BORDEAUX
SIREN : 403518509
Téléphone : 0557838765

Qui est redevable au POLE RECOUVREMENT SPECIALISE GIRONDE de la somme de **5 149,68 €** au titre de :

Réf rcvt	Impôt	Période	AMR/Rôle	Notification/ Mise en recouvrement	Montant restant dû	
202624320	Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu	01/12/2025 31/12/2025	20260300034		Pénalités de Recouvrement	11,00 €
202616470	Prélèvements libératoires et retenues à la source	01/12/2025 31/12/2025	20260205056		Pénalités de Recouvrement	135,00 €
					Interêts de Retard Complémentaires	18,00 €
202677960	Amende fiscale	01/01/2026 31/01/2026	20260505063		Pénalités d'Assiette	250,00 €
202638000	Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu	01/01/2026 31/01/2026	20260400034		Droits	419,00 €
					Pénalités de Recouvrement	21,00 €
202632240	Taxe sur la valeur ajoutée	01/01/2026 31/01/2026	20260305046		Droits	844,68 €
					Pénalités de Recouvrement	281,00 €
202651660	Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu	01/02/2026 28/02/2026	20260500032		Droits	209,00 €
					Pénalités de Recouvrement	10,00 €
202646920	Taxe sur la valeur ajoutée	01/02/2026 28/02/2026	20260405064		Droits	2 602,00 €
					Pénalités de Recouvrement	130,00 €

Réf rcvt	Impôt	Période	AMR/Rôle	Notification/ Mise en recouvrement	Montant restant dû	
202665820	Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu	01/03/2026 31/03/2026	20260600031		Droits	209,00 €
					Pénalités de Recouvrement	10,00 €
					Total droits	4 283,68 €
					Total pénalités	866,00 €

M'engage :

1. à payer la dette ci-dessus en respectant les conditions de l'échéancier suivant :
6 échéances mensuelles pour un montant total de 5 149,68 € à compter du 10/07/2026.

- Versement de 859,00 € le 10/07/2026 - Versement de 859,00 € le 10/10/2026
- Versement de 859,00 € le 10/08/2026 - Versement de 859,00 € le 10/11/2026
- Versement de 859,00 € le 10/09/2026 - Versement de 854,68 € le 10/12/2026

Les versements seront effectués par

2. à déposer mes déclarations fiscales et à m'acquitter des impositions dues dans les délais impartis.

Je déclare avoir été informé(e) :

- que malgré le présent accord, le service des impôts a la faculté d'adresser **les mises en demeure** correspondant aux dettes incluses dans le plan. Aucune poursuite ne sera toutefois engagée sur la base de la mise en demeure si les échéances du plan sont respectées ;
- que l'octroi de délais de règlement ne fait pas obstacle à l'application de **l'article L. 267¹ du livre des procédures fiscales**, en l'absence de règlement des échéances du plan ou en cas de défaut de règlement des échéances courantes ;
- **qu'à défaut de paiement d'une échéance de ce plan, d'absence de dépôt des déclarations et de règlement des impositions dues, le plan de règlement sera caduc et le recouvrement forcé de la dette sera engagé ;**
- qu'après paiement des dettes fiscales comprises dans le présent engagement, la société sera redevable des **intérêts de retard complémentaires** ;
- que toute **créance exigible** sur le Trésor (remboursement d'un crédit de TVA, excédent d'impôt sur les sociétés...) pourra entraîner la **renégociation du plan**.

À BORDEAUX, le 22/06/2026.

La/le comptable des finances publiques,
Pierre SOULES

Qualité *GÉRANT SARL Patronale Investissement*

Signature **PARTENAIRE INVESTISSEMENT**

Siège Social : 54, rue Croix de Seguey - 33000 BORDEAUX

Tél / Fax : 05 24 60 24 60

SARL au capital de 600 000 € - RCS Bordeaux

SIRET 403 518 509 00035 - NAF 5831Z

¹ Lorsqu'un dirigeant d'une société, d'une personne morale ou de tout autre groupement, est responsable de manœuvres frauduleuses ou de l'inobservation grave et répétée des obligations fiscales qui ont rendu impossible le recouvrement des impositions et des pénalités dues par la société, la personne morale ou le groupement, ce dirigeant peut, s'il n'est pas déjà tenu au paiement des dettes sociales en application d'une autre disposition, être déclaré solidairement responsable du paiement de ces impositions et pénalités par le président du tribunal de grande instance. À cette fin, le comptable de la direction générales de la comptabilité publique ou le comptable de la direction générale des impôts assigne le dirigeant devant le président du tribunal de grande instance du lieu du siège social. Cette disposition est applicable à toute personne exerçant en droit ou en fait, directement ou indirectement, la direction effective de la société, de la personne morale ou du groupement. Les voies de recours qui peuvent être exercées contre la décision du président du tribunal de grande instance ne font pas obstacle à ce que le comptable prenne à leur encontre des mesures conservatoires en vue de préserver le recouvrement de la créance du Trésor.